



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : info@cantonderoxton.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :

Lors de la session spéciale du conseil tenue le 13 janvier 2020, les membres du conseil ont adopté le règlement numéro 333-2020 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, situé au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Roxton Falls ce (17^e) seizième jour du mois de janvier de l'année deux mille vingt (2020).

Caroline Choquette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : info@cantonderoxton.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Roxton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de janvier 2020.

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière